THE PRESIDENT OF THE GENERAL ASSEMBLY
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

27 septembre 2011

Déclaration de S.E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Président de la 66ème Session de l'Assemblée Générale, à l'occasion de la clôture au débat général

Résumé

« Ce débat fut sans conteste historique inoubliable », a déclaré M. NASSIR ABDULAZIZ AL-NASSER, Président de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, dans ses remarques de clôture. Il a fait état de l'hommage qui a été rendu par les États Membres à « l'espoir réveillé » par les changements actuellement en cours dans le monde, ainsi que de l'appel lancé par les nouveaux dirigeants pour répondre aux aspirations de leur population en matière de respect de l'état de droit, de transparence, de prospérité, de justice et de respect des droits de l'homme, notamment du droit à la liberté d'expression.

M. Al-Nasser a également relaté le moment historique où le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, a annoncé avoir présenté au Secrétaire général une demande d'adhésion de la Palestine aux Nations Unies. Il a dit espérer qu'au cours de cette session, les États Membres parviendraient à unir leurs efforts afin de trouver une solution complète au conflit israélopalestinien en accord avec les termes de références et le droit international.

Commentant ensuite le thème de cette soixante-sixième session, « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques », le Président de l'Assemblée générale a constaté que les États Membres estimaient que la médiation était un outil économiquement rentable et que les organisations régionales et sous-régionales avaient un rôle essentiel à jouer dans la résolution des conflits. Il a également évoqué le rôle « essentiel » des femmes et l'importance croissance de la société civile dans le cadre des efforts de médiation.

M. Al-Nasser a ensuite affirmé que, dotée d'une légitimité unique et d'un « pouvoir de convocation inégalé », l'Assemblée générale devait répondre de manière proactive aux problèmes internationaux. Il a, de plus, jugé qu'une réforme du Conseil de sécurité s'imposait pour que cet organe puisse refléter les réalités actuelles et être plus « représentatif, inclusif, démocratique et transparent ». À cet égard, il a engagé les États Membres à insuffler un nouvel élan au processus de réforme de cet organe.

Le Président a également constaté que la crise humanitaire que connaît actuellement la corne de l'Afrique était une menace importante à la stabilité et à la prospérité de la région. Il a annoncé qu'au cours de cette session, les États Membres allaient rédiger une résolution visant à améliorer la prévention et la réaction aux catastrophes. Ce sera l'occasion pour les États Membres de

clairement définir leur engagement pour répondre à la grave situation humanitaire de cette région, a-t-il ajouté.

M. Al-Nasser a par ailleurs observé que les États Membres avaient souligné la nécessité urgente de repenser l'approche mondiale en matière de développement durable de manière à mettre l'accent sur l'énergie, l'eau et la sécurité alimentaire, entre autres. « La Conférence Rio+20 sera l'occasion d'examiner de nouvelles stratégies en matière de développement durable », a-t-il observé, ajoutant que la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se dérouler cette année à Durban, en Afrique du Sud, permettrait de réaliser des progrès en matière de la lutte contre les effets des changements climatiques.

M. Al-Nasser a par ailleurs pris note du fait que les États Membres avaient enjoint l'ONU à occuper un rôle de chef de file dans le cadre du processus de réforme de l'ordre financier et économique. Il a également encouragé les États Membres à revitaliser la mécanique du désarmement de l'ONU et à promouvoir les négociations relatives à la Conférence sur le désarmement.

Le Président de l'Assemblée générale a enfin affirmé qu'il accorderait une attention toute particulière à la mise en œuvre « pleine et effective » des Programmes d'action de l'Assemblée générale relatifs aux pays vulnérables.